



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Lutte et prévention

Question écrite n° 59560

### Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet « R Libre » qui a été mis en place dans le département du Nord, et qui vise à empêcher les anciens détenus de tomber dans le piège de la récidive en coordonnant les intervenants qui s'occupent de la sortie de prison. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il entend promouvoir ce type d'opération dans d'autres régions de France.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le projet « R Libre », lancé en 1990 par la direction régionale des services pénitentiaires de Lille, constitue un exemple intéressant d'une action coordonnée avec les partenaires locaux pour repérer les besoins des personnes libérées et trouver les solutions adaptées en termes d'accès aux droits sociaux et aux dispositifs d'insertion. Le service Minitel mis en place récemment par la direction régionale de Lille rend compte par ailleurs de la politique active de communication développée par les services pénitentiaires dans le double but de faciliter les rapprochements avec les partenaires locaux et de mieux répondre aux besoins des familles des détenus. L'ensemble de cette démarche illustre parfaitement la priorité accordée à une préparation efficace du retour en milieu libre des personnes incarcérées et sa mise en œuvre par l'administration pénitentiaire dans la perspective d'une réinsertion sans récidive. Selon des modalités qui tiennent compte des caractéristiques propres à chaque site, de nombreuses régions se sont dotées d'outils destinés à faciliter la mobilisation et la coordination des services publics ou associatifs qui ont la responsabilité d'assurer l'insertion sociale et économique des anciens détenus. On peut citer parmi les actions caractéristiques de cette démarche : le service régional d'accueil, d'information et d'orientation des sortants de prison de Paris ; le dispositif d'accueil des sortants de prison animé par l'association nivernaise d'accueil et de réinsertion au sein de la région pénitentiaire de Dijon ; le mouvement d'action sociale MAS) à Lyon, qui assure, en liaison avec les partenaires locaux, l'accueil, l'accompagnement et le soutien de personnes libérées. Parallèlement se développent dans les établissements des expériences qui visent à préparer en détention l'accueil et l'orientation des détenus dont la date de sortie est proche. Les services publics (ANPE, ASSEDIC, CAF, services RMI, missions locales) ou associatifs (foyers d'hébergement, associations spécialisées en toxicomanie, clubs de prévention) interviennent régulièrement dans les établissements pour informer, régulariser les situations administratives, assurer la mise à jour des droits sociaux et préparer l'accueil dans les différentes structures concernées lors de la libération. La politique de la ville, dans laquelle le ministère de la justice s'est fortement engagé, offre aujourd'hui le cadre dans lequel de telles actions sont appelées à se développer. Un effort particulier vient ainsi d'être engagé par le ministère de la justice et le secrétariat d'État à la ville pour le renforcement des dispositifs d'accueil coordonnés des sortants de prison. Les programmes de prévention, mais aussi les contrats de ville, par les possibilités d'implication qu'ils offrent aux collectivités locales, contribuent à renforcer le caractère nécessairement déconcentré de ces projets.

### Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

**Circonscription** : - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 59560

**Rubrique** : Delinquance et criminalite

**Ministère interrogé** : justice

**Ministère attributaire** : justice

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 juillet 1992, page 3000